



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mercredi 4 juin 2025  
à 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces du maire
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 6 mai 2025.
- 10.08** Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 27 mai 2025.
- 10.09** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

**12 – Orientation**

- 12.01** Déposer au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève le Rapport final consolidé : Sondage populationnel et consultation publique, réalisé dans le cadre de l'étude sur la pratique récréative et l'utilisation des installations dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève en 2024.

## **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Augmenter le montant des incidences de 42 041,83 \$ taxes et 10% de contingences inclus, majorant ainsi le montant total incident de 18 700 \$ à 60 741,83 \$, pour des services professionnels de surveillance des travaux et le contrôle qualité dans le cadre du contrat octroyé à Construction Larotek inc., pour des travaux de construction de dalles de trottoirs - refonte du réseau de la STM (appel d'offres sur invitation 2025-STM).
- 20.02** Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève - Dépense totale de 675 176,05 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 587 109,61\$ + contingences (15%): 88 066,44 \$) - Appel d'offres public # 2025-01-SUM (5 soumissionnaires).
- 20.03** Octroyer un montant de 6 250 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 20.04** Autoriser la signature de la convention de contribution financière - culture, sports, loisirs entre le Centre des arts de la scène Pauline-Julien et la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève), volet médiation culturelle, pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

## **30 – Administration et finances**

- 30.01** Statuer sur l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'Escouade dédiée aux établissements d'hébergement touristique pour l'application de toute disposition d'un règlement de zonage et d'un règlement en matière de permis et certificats adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) relative aux établissements d'hébergement touristique, à l'exception des dispositions applicables aux hôtels, gîtes, hôtels-appartements, auberges de jeunesse et camping, et ce, pour la délivrance de constats d'infraction
- 30.02** D'entériner l'achat de 3 billets pour la participation du cabinet de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au Tournoi de golf annuel du Complexe Sportif St-Raphaël - Montant de 740 \$ - Budget de fonctionnement.
- 30.03** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 30 avril 2025, en vertu du règlement CA28 0074.
- 30.04** Autoriser la présence de services alimentaires et d'artisans locaux sur le site des festivités lors des célébrations de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le lundi 23 juin 2025.
- 30.05** Autoriser deux (2) organismes reconnus de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à opérer des kiosques de vente au parc Eugène-Dostie lors des activités de célébration de la Fête nationale du Québec de l'arrondissement, le lundi 23 juin 2025, dont tous les profits des ventes serviront au financement de la guignolée 2025, au soutien d'urgence des familles défavorisées et au soutien à la qualité de vie des citoyens vivant avec un handicap.
- 30.06** Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de la glace, de gymnase et de salles de juillet 2025 à juin 2026, pour un montant mensuel ajusté à l'IPC de 74 994,40 \$ taxes incluses (899 932,78 \$ annuellement).

- 30.07** Autoriser le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement numéro CA28 0011-08 modifiant le Règlement sur le permis et certificats CA28 0011 à l'effet de modifier des notions visant les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions.
- 40.02** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement numéro CA28 0023-51 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier les notions sur les établissements d'hébergement touristique.
- 40.03** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement numéro CA28 0015-07 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.
- 40.04** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement numéro CA28 0024-15 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.
- 40.05** Avis de motion et adoption d'un projet de règlement - Règlement numéro CA28 0023-50 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) en matière de milieux humides et l'aire de protection.
- 40.06** Adoption – Règlement abrogeant le Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0081).
- 40.07** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement de l'enseigne sur pylône à l'adresse sise au 3, rue Lachapelle correspondant au lot numéro 4 295 499 du cadastre du Québec.
- 40.08** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une enseigne sur marquise à l'adresse sise au 610, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot numéro 4 295 846 du cadastre du Québec.
- 40.09** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de remplacer l'enseigne sur pylône et l'enseigne sur marquise à l'adresse sise au 353A, rue Cherrier correspondant au lot numéro 4 299 026 du cadastre du Québec.

- 40.10** Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 juin 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01** Entériner l'entente de principe intervenue entre l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt de documents

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance